

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE : La Calade St Roch Adresse : 6, Calade St Roch 06410 Biot	DATE : 05/03/2026 à 17h40
---	----------------------------------

PARTICIPANTS :

- Membres titulaires :
 - o Représentants des Parents : Mmes Miguet, Bartoli, Camus, Buteux et Camus, M. Pilot et Delmas
 - o Enseignants : Mmes Godin, Dalban, Mourniac, Zulian, Sanchez et M. Coche
 - o Représentants de la collectivité : Mmes Dumas Miton et Pavan, M. Joncherais
 - o DDEN : Mme Camatte
- Autres personnes présentes : Mmes Sapelli et Douau (AESH)

ORDRE DU JOUR :

- Signature du PV du 1^{er} trimestre du 13 novembre 2025
- Point sur le ménage
- Travaux à réaliser : étanchéité de la BCD, de la salle polyvalente, racines dans la cour...
- Cantine : quantité ? problème des carafes d'eau ? bruit ?
- Faire un point sur les problèmes de comportement pendant la pause méridienne, voir si problème toujours présent ou amélioration
- Matériel informatique
- Connaitre les résultats des études sur le mur qui s'effondre dans la cour côté des Terraillers
- A quelle(s) date(s) vont être mis les brasseurs d'air manquant et la climatisation dans la salle polyvalente ?
- Retour sur le diagnostic sécurité
- Prévisions effectifs pour la rentrée 2026
- Evaluation d'école
- Projets artistiques, sportifs, pédagogiques de l'année

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION ET RELEVÉ DES CONCLUSIONS :

Tour de table de chacune des personnes présentes.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'école du 13 novembre 2026 : le PV est approuvé par toutes les personnes présentes.

- **Ménage**

Les faits évoqués lors du 1^{er} conseil d'école sont toujours les mêmes, à savoir qu'il n'y a toujours qu'une seule personne pour réaliser tout le ménage de l'école en 2h30/3h puisque la personne en charge du ménage arrive à 16h30. Par ailleurs, nous devons vérifier si les mardis et vendredis soir, quelqu'un est bien présent dans l'école et nous devons prévoir qui doit mettre l'alarme dans l'école (nous ne sommes jamais avertis si la personne est absente ou viendra le mercredi ou le samedi).

Réponse mairie : Suite aux derniers constats effectués, nous observons que la qualité du ménage demeure médiocre au regard des passages effectués. La prestation actuelle stagne : elle n'est ni foncièrement mauvaise, ni satisfaisante, et nous ne constatons aucune amélioration nette.

Afin de sortir de cette situation intermédiaire et de gagner en exigence, le marché de nettoyage sera prochainement relancé. Le futur contrat prendra effet le 1er juillet prochain, avec la désignation du titulaire. D'ici cette échéance, nous resterons vigilants à ce que le niveau de service minimal soit scrupuleusement respecté. Les parents d'élèves remontent le fait que leurs enfants se plaignent de l'odeur et de la saleté dans les sanitaires.

- **Travaux réalisés et à prévoir**

Les travaux réalisés depuis le 1^{er} conseil d'école sont le changement des LED dans l'école.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un nettoyage des patios de l'école, de la réfection des peintures, du sol de la cour de récréation...

De plus, il est apparu un nouveau problème d'étanchéité dans la BCD (étanchéité refaite il y a 2 ans), dans la classe de M. Coche et dans la salle polyvalente.

Réponse mairie : M. Joncherai indique que le karcher sera passé dans les patios d'ici les prochaines vacances. Demande de décennale effectuée pour l'étanchéité de la BCD. La mairie attend le retour de l'entreprise pour les travaux en BCD. Pour la salle polyvalente, la plomberie sera revue courant du mois de mars.

Concernant les racines dans la cour, en attente de réponse du service gestionnaire. Un projet de dé-bétonisation et végétalisation est prévu.

- **Cantine et temps périscolaires**

Je laisse la mairie faire un retour sur les évolutions constatées et les éléments mis en place.

Réponse mairie :

Point sur les problèmes dans le réfectoire :

Il semble y avoir une incompréhension concernant la question des carafes : une carafe d'eau est mise à disposition sur chaque table chaque jour, et elle est remplie par la cuisine avant le début du service. Cependant, il y aurait une légende où les enfants racontent entre eux que ceux de Langevin cracheraient dans les carafes. Pour apaiser la situation, les animateurs démentent la rumeur et laissent les enfants effectuer un changement complet d'eau de la carafe.

Concernant les quantités, nous travaillons actuellement sur un tableau commun de données chiffrées sur le suivi du gaspillage alimentaire.

D'après les retours visuels de la cuisine, de la nourriture est jetée quotidiennement, aussi bien par les enfants que par les cuisiniers (nourriture non servie). Les portions servies, généralement par Aurélie et/ou Keltoum, sont généreuses, voire parfois trop importantes. Elles constatent d'ailleurs que les enfants semblent de plus en plus difficiles.

En ce qui concerne le rab, il est effectivement rare que les enfants de Langevin en bénéficient. Cependant, les enfants de Saint Roch n'y ont pas droit systématiquement : cela dépend du déroulement du service (et on ne peut rien y changer, sauf interdire le rab). La règle est acceptée pour les légumes et les fruits, si quantité suffisante. Il est vrai que pour éviter de jeter de la nourriture, certains cuisiniers proposent de servir ce qui reste dans les gastros aux enfants présents.

Pour rappel, en cas de rab, les enfants ne sont pas servis immédiatement. Les équipes de cuisine les font attendre autant que possible afin de garantir une quantité suffisante pour les enfants qui arrivent plus tard : des enfants attendent et d'autres pas.

Pour le bruit, le service en réfectoire est plus ou moins bruyant selon le taux d'excitation des enfants. Les animateurs font régulièrement des rappels et les enfants arrivent de manière échelonnée afin de ne pas surcharger la salle de restauration.

Mme Dumas-Miton indique qu'un nouveau marché alimentaire, qui fait travailler des producteurs locaux, est lancé depuis le mois de février.

Point sur les problèmes de comportement pendant la pause méridienne :

Des difficultés étaient rencontrées avec l'utilisation des ballons, car les enfants avaient la possibilité d'apporter leur propre ballon de chez eux. Cela engendrait souvent des disputes, car ils considéraient le ballon comme leur propriété et faisaient leur propre loi à ce sujet. Nous avons donc décidé d'interdire les ballons personnels. Depuis cette mesure, les problèmes ont diminué : les enfants partagent plus facilement les ballons mis à leur disposition par le périscolaire, et les règles sont désormais uniformes pour tous.

Nous continuons à faire face à quelques difficultés avec trois ou quatre enfants perturbateurs, mais, dans l'ensemble, la situation s'est améliorée par rapport au début de l'année. Si nécessaire, nous séparons les enfants afin d'éviter les conflits et nous appliquons le règlement intérieur en vigueur. L'équipe d'animation remercie Mme Zulian et l'ensemble de l'équipe éducative pour leur présence le midi permettant à certains enfants d'avoir un comportement plus adapté.

Les parents d'élèves demandent si les « stands » de trocs de dessins/pignons de pins peuvent être de nouveau envisagés -> peut-être en instaurant un roulement entre les enfants pour que cela ne soit pas trop difficile à gérer.

- **Matériel informatique**

Certains enseignants demandent l'installation d'enceintes dans leur classe. Nathalie du service informatique en a pris bonne note.

Une réunion des directrices de Biot avec la mairie est prévue pour présenter un nouveau projet informatique.

- **Résultat des études sur le mur côté cour et restaurant les Terraillers**

Réponse de la mairie : Concernant le mur de soutènement du parking des Terraillers (qui ne s'effondre pas mais qui s'effrite), il n'y a pas de péril constaté par rapport à ce mur à ce jour. Les investigations géotechniques confirment qu'il n'y a pas d'éléments permettant d'établir qu'il faut intervenir de manière urgente sur le mur. Toutefois, le lent effritement de plusieurs blocs de pierre constitutifs du mur conduit à préparer et mettre en œuvre les travaux de confortement pour les prochaines années (2027/2028).

- **Installation des brasseurs d'air**

Réponse de la mairie : Les brasseurs d'air seront installés avant l'été 2026 (en amont des premières grosses chaleurs). 4 brasseurs d'air par classe sont prévus. La mairie ne s'engage pas sur une température maximale à ne pas dépasser. Pour rappel, les brasseurs n'ont pas vocation à faire baisser la température mais à procurer une sensation de rafraîchissement en jouant sur la température ressentie. Par ailleurs, il est également prévu l'installation de brumisateurs avant le mois de mai sous le préau, qui permettront de procurer aux élèves une réelle sensation de fraîcheur durant les récréations en offrant des zones de confort thermique.

Une zone de « fraîcheur » (salle climatisée) est aussi programmée en BCD pour l'été 2026.

La cantine récupérera les ventilateurs des classes et devra aussi faire l'objet d'équipements par la suite.

- **Retour sur le diagnostic sécurité réalisé le 22/01/2026**

Suite à la visite de M. Perona, référent académique sur la sécurisation des écoles, qui a eu lieu le 22 janvier 2026, vous trouverez ci-dessous les préconisations importantes et transmises aux personnes concernées (mairie, inspection, la police, les pompiers, la DDEN...)

1/ Rehausse de la clôture principale au niveau de l'entrée à une hauteur de deux mètres (hors support béton) et sur une longueur de vingt mètres environ. Rehausse également du portail d'entrée principale. Ceci, de façon à retarder une intrusion et empêcher l'accès aux toits terrasses et aux puits de lumière.

2/ Masquage de la clôture du parking de la copropriété sur toute la longueur afin d'empêcher les vues depuis ce promontoire vers la cour de récréation située juste en dessous.

3/ Au niveau de la classe numéro 05, procéder à la pose de films opacifiants sur les cinq ouvertures afin d'empêcher les vues extérieures depuis la voie publique.

4/ Au niveau de la classe numéro 05, pose de verrous quart de tour sur les portes d'accès afin de pouvoir s'y réfugier et s'y mettre à l'abri le cas échéant.

5/ Au niveau du bureau de direction, procéder au masquage des quatre fenêtres avec film opacifiant afin d'empêcher les vues extérieures.

6/ Végétalisation ou masquage de la clôture en bordure de la voie publique de la cour de récréation du bas.

7/ Portion de clôture en bordure de la voie principale côté chemin de la Calade et du clos boulistes, à mettre en conformité sur trois mètres car très endommagée et non conforme.

Nous attendons un retour de la mairie sur différents points et qu'est-ce qui va être fait et dans quels délais ?

- **Prévision effectifs pour la rentrée 2026**

A ce jour, il est prévu 136 élèves + 3 nouvelles inscriptions pour l'instant, soit 139 élèves pour 6 classes (environ 23 élèves par classe).

- **Evaluation des écoles**

L'évaluation des 4 écoles (école Olivari, école Langevin, école maternelle St Roch et école élémentaire La Calade) se dérouleront les 21 et 22 mai 2026, avec une restitution prévue le 29 juin 2026.

Il nous faudrait des représentants de parents d'élèves disponibles ces jours-là pour répondre aux questions des évaluateurs (le planning définitif n'est pas encore connu) : merci aux parents représentants de bien vouloir transmettre la demande à l'ensemble des parents d'élèves.

Même chose pour les représentants de la mairie.

- **Informations sur les divers projets pédagogiques 2025/2026**

- Les stages de réussite ont eu lieu pendant les 2 semaines des vacances d'hiver.
- Participation de 5 classes, au projet de **prix littéraire Les Incorruptibles**. Projet en collaboration avec la médiathèque. Les bibliothécaires interviennent à la médiathèque. Les classes de CE2 et de CM1 rencontrent les auteurs/illustrateurs et ce travail est très apprécié. Ces rencontres sont financées par la CASA. Les livres achetés dans le cadre de ce projet sont payés avec l'argent des coopératives de classe. La classe de CM2A ne pouvant pas profiter de ces interventions, fera le projet avec l'aide de Mme Fabienne Denis, bibliothécaire de l'école.
- Participation des classes de Mme Dalban, de Mme Mourniac, de Monsieur Coche, de Mmes Zulian et Deshayes et de Mme Sanchez au **Carnaval de l'APE** (projet des têtes de carnaval).
- Spectacles au **théâtre Anthéa** : 2 spectacles par classe. Il reste encore 6 spectacles à faire.

Spectacles	CE2A	CE2B	CM1A	CM1B	CM2A	CM2B
Yé le 07/04/2026	X	X	X			
Yé le 09/04/2026					X	
D'Amour le 12/05/26					X	X

- **Sports** : voile et natation pour les classes de Mmes Godin et Zulian, judo pour les classes de Mme Sanchez et M. Coche, tennis pour la classe de Mme Mourniac. Mme Dalban et Mme Godin vont tous les vendredis matins au stade Operto faire de l'athlétisme, accompagnées de parents d'élèves. L'activité Raqball a été un peu perturbée et nous avons demandé des séances complémentaires en décembre et au printemps pour récupérer les séances manquantes.
- Projets de la **CASA Univalom**: seule la classe de Mme Mourniac est concernée par une intervention avec le Smiage .
- Les **classes transplantées** pour les classes de Mmes Dalban, Godin et Sanchez. Nous remercions la mairie pour l'aide financière aux familles (11,50€/jour/enfant) et le financement du bus. Le séjour de Mme Dalban en novembre s'est très bien passé. L'acompte pour la classe découverte de Mme Sanchez a été versé. Nous recherchons un mode de financement pour proposer lors de ce séjour une activité exceptionnelle, qui nécessitera la validation du « pass nautique » pour tous les enfants.
- Le rallye maths proposé par le Rectorat pour toutes les classes.
- Intervention prévue pour les classes de CM2 pour la protection juvénile dans les relations intra-familiales le 24 mars.

- Participation des CM2B sur ADAGE du « **quart d'heure de lecture** ».
- Le projet « **chorale** » proposé avec la Mairie : les répétitions ont commencé en janvier avec M. Joutard, à raison d'une séance par classe par semaine, avec une représentation finale qui sera programmée en fin d'année, le 09 juin.
- Proposition de la gendarmerie de Valbonne pour le **permis internet** : les gendarmes sont venus le 5 décembre pour leur présentation. Les enseignants ont par ailleurs travaillé en classe sur le permis internet. Nous sommes dans l'attente d'une date pour que la gendarmerie leur fasse passer le test final.
- **Formation des élèves aux risques majeurs** par le SDIS 06 : pour cause de restrictions budgétaires, seules les classes de CE2 et de CM1 pourront en bénéficier ; les classes de CM2 seront formées en 6^{ème}. A ce jour, aucune date n'a été transmise par le SDIS.
- **Projet Théâtre** de la classe de Mme Mourniac : ce projet est renouvelé cette année encore grâce à une subvention de la mairie que nous remercions vivement. Mme Mourniac remercie grandement la Mairie pour le soutien financier qu'elle lui a apporté.
- **Dictée organisée** par l'Association québécoise de la Francophonie : la dictée de la francophonie se déroule en mars.
- **Délégués de classe** : nous devons fixer la deuxième réunion avec les élèves délégués de classe.

● **Projets de la BCD en lien avec les projets de classe :**

- Projet Production d'écrit : carnet de voyage pour la classe de Mme Mourniac en relation avec son projet théâtre,
- Projet de WEB Radio avec la Classe de Monsieur COCHE (critique littéraire) : le souhait de Monsieur Coche est de pouvoir ouvrir la diffusion des PODCASTS aux enfants et aux parents des autres classes de l'école.
- Avec Mme Sanchez, projet sur le bien-être à l'école : travail sur les émotions.
- Avec Mme Godin, travail au deuxième trimestre, sur les Incorruptibles.
- Avec Mme Zulian, lecture de pièce de théâtre avec intonation et expressivité.
- Avec Mme Dalban, projet, carnet de lecteurs sur le thème des œuvres d'art dans le monde.

De très beaux projets menés tout au long de l'année avec une grande implication de Mme Denis !

Fait à Biot, le 05/03/2026

Le Président du Conseil d'Ecole : Mme Zulian

Le Secrétaire de séance : Mme Sanchez

Séance levée à 19h31